PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

Procès-verbal d'une session régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Islet, tenue par visioconférence le lundi 12 avril 2021 à 19 h 30.

Étaient présent(e)s :

Mmes	Céline Avoine	Sainte-Perpétue
	Anne Caron	Saint-Damase-de-L'Islet
	Denise Deschênes	Saint-Cyrille-de-Lessard
MM.	Normand Caron	Saint-Jean-Port-Joli
	Hervé Dancause	Saint-Marcel
	Ghislain Deschênes	Saint-Aubert
	Benoît Dubé	Tourville
	Normand Dubé	Sainte-Louise
	Lauréat Fortin	Saint-Omer
	René Laverdière	Saint-Adalbert
	Mario Leblanc	Saint-Pamphile
	Jean-François Pelletier	L'Islet
	Alphé Saint-Pierre	Sainte-Félicité
	André Simard	Saint-Roch-des-Aulnaies

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Après vérification du quorum, la session est officiellement ouverte sous la présidence du préfet, M. René Laverdière, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8692-04-21 Il est proposé par Mme Céline Avoine, appuyée par M. Alphé Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1- Ouverture de la session

2- Adoption de l'ordre du jour

3- Adoption du procès-verbal de la session du conseil du 8 mars 2021

4- Période de questions écrites du public

5- Aménagement du territoire

5.1- Nomination – Application du «*Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées*»

6- Développement local et régional

6.1- Place aux jeunes 2021-2022
6.2- Projet «À bouche que veux-tu!» – confirmation de l'engagement financier
6.3- Entente de développement culturel 2021-2023
6.3.1- Modalités de gestion de l'entente
6.3.2- Fonds d'appui aux initiatives culturelles 2021
6.4- Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024

7- Transport de personnes

7.1- Avis de motion
7.2- Dépôt du projet de «*Règlement sur l'organisation du transport de personnes de la MRC de L'Islet*»

8- Garantie d'approvisionnement – Bois de sciage Lafontaine inc.

9- Projet de modernisation de la salle de spectacle Edwin-Bélanger de Montmagny

10- Administration

10.1- Communications aux responsables de la gouvernance

11- Sécurité incendie

12- Développement économique

13- Gestion des matières résiduelles

14- Évaluation municipale

15- Cour municipale

16- Compte rendu des comités

17- Autres sujets

18- Prochaine rencontre

19- Levée de la session

Tous les membres du conseil étant présents, il est de plus résolu d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour, tout en demeurant conforme aux dispositions de l'article 148.1 du *Code municipal* :

6.5- Conseil de la culture pour Chaudière-Appalaches
10.2- Renouvellement de l'assurance collective

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2021

8693-04-21 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Lauréat Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du conseil du 8 mars 2021, tel que rédigé.

4- QUESTIONS ÉCRITES DU PUBLIC

Aucune question n'est soumise aux membres du conseil.

5- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Nomination – Application du «*Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées*»

8694-04-21 **CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de L'Islet a adopté le «*Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées*»;

CONSIDÉRANT QUE pour l'application de ce règlement, la MRC de L'Islet a convenu d'une entente intermunicipale avec les MRC de Bellechasse, de Montmagny et la Ville de Lévis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Avoine, appuyée par M. Mario Leblanc et résolu à l'unanimité de nommer M. Yoland Bédard et M. Tristan Clermont à titre d'inspecteurs régionaux en foresterie pour l'application du règlement mentionné précédemment.

6- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

6.1- Place aux jeunes 2021-2022

8695-04-21 Il est proposé par M. Jean-François Pelletier, appuyé par Mme Anne Caron et unanimement résolu d'accorder la somme de 4 000 $ au Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de L'Islet pour la tenue de l'édition 2021-2022 de Place aux jeunes dans la MRC de L'Islet et de puiser cette somme de l'enveloppe du volet Soutien à la compétence en développement local et régional du Fonds régions et ruralité (volet 2).

6.2- Projet «À bouche que veux-tu!» – confirmation de l'engagement financier

8696-04-21 Il est proposé par M. Alphé Saint-Pierre, appuyé par Mme Céline Avoine et unanimement résolu de réserver la somme de 46 000 $ pour la réalisation du projet «À bouche que veux-tu!», dont 21 000 $ en services et 25 000 $ provenant du Fonds régions et ruralité, volet 2.

6.3- Entente de développement culturel 2021-2023

6.3.1- Modalités de gestion de l'entente

8697-04-21 Il est proposé par M. Hervé Dancause, appuyé par M. Normand Caron et unanimement résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à prendre toutes les décisions d'investissement dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023 et de lui demander de faire un rapport sur une base annuelle de l'utilisation des sommes.

6.3.2- Fonds d'appui aux initiatives culturelles 2021

8698-04-21 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de L'Islet a adopté sa première politique culturelle à l'échelle de son territoire le 13 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a conclu une entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications couvrant 2021-2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Denise Deschênes, appuyée par Mme Anne Caron et unanimement résolu de procéder à un appel de projets dans le cadre du Fonds d'appui aux initiatives culturelles 2021.

6.4- Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024

8699-04-21 **CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches, la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis ont signé en 2018 une

entente sectorielle sur le développement du secteur bioalimentaire se terminant le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Chaudière-Appalaches est reconnue pour l'importance et le dynamisme de son secteur agricole et agroalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Chaudière-Appalaches est la région où il y a la plus grande superficie de terres agricoles au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Chaudière-Appalaches se classe au deuxième rang des régions pour ce qui concerne les recettes provenant du marché, des emplois en agriculture, des investissements en agriculture et du nombre d'exploitations agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la Chaudière-Appalaches est également reconnue pour la diversité de ses productions agricoles, son offre agrotouristique attrayante et les nombreuses possibilités pour le consommateur d'effectuer des achats en circuit court;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre à la région de maintenir cette réputation enviable dans le secteur bioalimentaire, les différents acteurs gouvernementaux et municipaux doivent travailler en cohésion autour d'axes et d'enjeux communs, porteurs de sens et générateurs de résultats concrets;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, un projet de plan d'action sera élaboré, en partenariat avec les intervenants du secteur agricole de la région, autour des principaux enjeux et opportunités qui seront soulevés lors d'une consultation qui se tiendra pendant la première année de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE par la suite, les partenaires de l'Entente travailleront à planifier et mettre en œuvre les projets qui auront été identifiés pour atteindre les objectifs du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente a pour but d'officialiser ce partenariat et de consacrer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces projets du plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA), après analyse, recommande aux MRC et à la Ville de Lévis de signer l'entente sectorielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Caron, appuyé par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu :

- d'approuver la signature de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches 2021-2024;
- de réserver la somme de 16 016 $ pour la mise en œuvre de cette entente et que cette somme soit puisée du Fonds régions et ruralité, volet 2*;*
- d'autoriser le préfet à signer l'entente sectorielle.

6.5- Conseil de la culture pour la Chaudière-Appalaches

8700-04-21 **CONSIDÉRANT QUE** la culture est un vecteur important de développement pour une collectivité;

CONSIDÉRANT QUE les conseils régionaux de la culture regroupent les personnes et les organismes qui contribuent à la vitalité artistique et culturelle de leur région;

CONSIDÉRANT QUE les conseils régionaux de la culture réalisent les mandats confiés par le milieu culturel et par le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les conseils régionaux de la culture visent à favoriser le développement artistique et culturel régional par une concertation de leurs membres qui conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement;

CONSIDÉRANT QUE les conseils régionaux de la culture assument un rôle-conseil auprès des différents partenaires dans le but d'assurer la défense des intérêts artistiques et culturels de leur région;

CONSIDÉRANT QUE les conseils régionaux de la culture sont reconnus, pour leur région, comme interlocuteurs privilégiés du gouvernement du Québec en matière de culture;

CONSIDÉRANT QUE les conseils régionaux de la culture interagissent avec les instances municipales et régionales pour le développement des arts et de la culture sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale du Québec a créé, en décembre 1987, la région de la Chaudière-Appalaches, séparant ainsi en deux le territoire de la région de Québec déterminé en 1966;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Chaudière-Appalaches est la 7e région la plus populeuse des 17 que compte le Québec;

CONSIDÉRANT QU' il existe des conseils régionaux de la culture dans toutes les régions administratives québécoises, hormis le Nord-du-Québec, et que la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches sont les seules à être regroupées;

CONSIDÉRANT QUE la réalité culturelle de la Ville de Québec est nettement différente de la réalité vécue dans la Chaudière-Appalaches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Simard, appuyé par Mme Céline Avoine et unanimement résolu de demander à la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) de revendiquer auprès du ministère de la Culture et des Communications qu'il appuie les démarches menant à la création d'un conseil régional de la culture propre à la Chaudière-Appalaches.

7- TRANSPORT DE PERSONNES

7.1- Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Ghislain Deschênes, maire de la municipalité de Saint-Aubert, que lors d'une prochaine session régulière du conseil sera adopté le «*Règlement sur l'organisation du transport de personnes de la MRC de L'Islet*» et qu'il y ait dispense de lecture.

7.2- Dépôt du projet de «*Règlement sur l'organisation du transport de personnes de la MRC de L'Islet*»

Le directeur général fait le dépôt du projet de «*Règlement sur l'organisation du transport de personnes de la MRC de L'Islet*».

8- GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT – BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC.

8701-04-21

CONSIDÉRANT QUE la société Scierie de Sainte-Irène ltée est bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement de 27 150 m^3 pour son usine de Saint-Vianney;

CONSIDÉRANT QUE l'usine de Saint-Vianney a été ravagée par un feu en février 2020;

CONSIDÉRANT QUE la société Scierie de Sainte-Irène ltée ne souhaite pas relancer les opérations de sciage, mais envisage plutôt de démarrer un projet de deuxième transformation à Saint-Vianney;

CONSIDÉRANT QU' un projet de consolidation viserait à transférer la garantie d'approvisionnement vers Bois de sciage Lafontaine inc. pour son usine de Sainte-Perpétue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Céline Avoine, appuyée par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu d'appuyer les démarches du projet de consolidation permettant le démarrage d'une usine de deuxième transformation à Saint-Vianney et du transfert de la garantie d'approvisionnement appartenant à Scierie de Sainte-Irène ltée vers l'usine de Bois de sciage Lafontaine inc. de Sainte-Perpétue.

Monsieur Mario Leblanc s'abstient pour le vote.

9- PROJET DE MODERNISATION DE LA SALLE DE SPECTACLE EDWIN-BÉLANGER DE MONTMAGNY

8702-04-21 Il est proposé par Mme Denise Deschênes, appuyée par M. Mario Leblanc et unanimement résolu de renouveler l'appui de la MRC de L'Islet pour le projet de modernisation de la salle de spectacle Edwin-Bélanger de Montmagny.

10- ADMINISTRATION

10.1- Communications aux responsables de la gouvernance

Le directeur général dépose, pour information, un document provenant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, soit le Rapport aux responsables de la gouvernance concernant la planification de l'audit de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

10.2- Renouvellement de l'assurance collective

8703-04-21 Il est proposé par Mme Céline Avoine, appuyée par M. Ghislain Deschênes et unanimement résolu d'accepter la proposition de Desjardins pour le contrat d'assurance collective pour les employés de la MRC débutant le 1er mai 2021 et valide pour 22 mois.

11- SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet.

12- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

13- GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet.

14- ÉVALUATION MUNICIPALE

Aucun sujet.

15- COUR MUNICIPALE

Aucun sujet.

16- COMPTE RENDU DES COMITÉS

La présidente du comité de sécurité publique, Mme Anne Caron, fait part de recommandations du comité pour les équipements de sauvetage sur le fleuve.

17- AUTRES SUJETS

17.1- Comité de travail sur l'application du *Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées*

Monsieur Normand Caron fait part d'une correspondance reçue par les municipalités provenant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) au sujet du règlement sur la protection et la mise en valeur de la forêt privée et des difficultés rencontrées par les producteurs dans la gestion de la forêt en milieu agricole.

8704-04-21 Il est unanimement convenu de former un comité de travail qui aurait le mandat d'analyser la possibilité de réviser le *Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées* et, le cas échéant, de formuler des recommandations au conseil de la MRC et de nommer MM. André Simard, Normand Caron, René Laverdière et Lauréat Fortin sur ce comité.

18- PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil de la MRC est prévue le lundi 10 mai 2021 à 19 h 30.

19- LEVÉE DE LA SESSION

8705-04-21 Il est proposé par M. Benoît Dubé, appuyé par M. Lauréat Fortin et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20 h 15.

_____
René Laverdière, préfet

_____
Patrick Hamelin, sec.-trés.